

DEMANDE D'INSCRIPTION A UNE FORMATION POUR LA PRATIQUE DE LA CHASSE A L'ARC

Code de l'Environnement articles L.423-1 et L.423-2
Arrêté du 18 août 2008 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc

Vous demandez à suivre une formation spéciale à la chasse à l'arc.

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale des chasseurs de votre choix.

Votre demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour)
-

VOTRE IDENTIFICATION

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Votre nom de naissance : |

Votre nom d'usage* : |

Vos prénoms : |

Votre date de naissance : / /

Votre lieu de naissance : | Département | | |

Votre adresse (N° et rue) : | | | | || |

[illegible]Commune :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Code postal :

--	--	--	--	--	--

Votre nationalité : |

*Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

Fait à _____ le _____

Votre signature :

Merci de noter votre adresse mail : _____

Merci de noter votre numéro de téléphone :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des fédérations départementales des chasseurs.

La Journée de Formation Obligatoire (JFO) se tiendra **le samedi 3 avril 2027 de 08h00 à 17h00 au centre de formation de la Croix Bouquin à Neulise** (elle est obligatoire pour pratiquer la chasse avec un arc).

Retourner votre inscription et votre règlement à la FDC42, 10 Impasse Saint Exupéry, BP30152, 42163 ANDREZIEUX BOUTHEON Cedex.

Coût de la formation **20€ pour les adhérents de la Loire** et **30€ pour les extérieurs** - règlement par chèque à l'ordre de la **FDC42**.